



**Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles**

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes Séance du lundi 25 mai 2020

N° 1 – D. 25.05.2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte-rendu des séances du conseil d'administration du 12 mars, du 2 avril et du 7 mai 2020

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, PAVIOL Sophie, GUINET Éric, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, HERENGER-POUCHELLE Mélina, GIUNTA Chloé, COURTOIS Nathanaël, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, KELLOUAI Wanda, PARET Jérôme, CORVAISIER Bénédicte, PUGEAT Véronique, SAMSON Yves, GROS Patrick, FEIGE Jean-Jacques, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : LE ROY Anne (donne procuration à GUINET Éric), OUDART Martin (donne procuration à COURTOIS Nathanaël), NEUDER Yannick (donne procuration à LAKHNECH Yassine), VERNAY Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 12 mars, du 2 avril et du 7 mai 2020 en annexe ;

Considérant qu'il est proposé de reporter l'approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 12 mars 2020 à la suite d'une demande d'ajout ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 2 avril et du 7 mai 2020 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	34
Membres représentés	4
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 2 avril et du 7 mai 2020 en annexe.

Publié le : 05/06/2020

Transmis au Rectorat le : 05/06/2020

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 25 mai 2020

Pour le Président et par délégation

Fanny Blanchi
La directrice générale des services adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 AVRIL 2020

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, PERSICO Simon, MERLE Elsa, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, GUINET Éric, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, HERENGER-POUCHELLE Mélina, OUDART Martin, MOREAU Clélia, COURTOIS Nathanaël, MANDROUX Thomas, PELLOUX-GERVAIS Amaury, KELLOUAI Wanda, PARET Jérôme, FEIGE Jean-Jacques, BOLF Edith, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : SCOLAN Virginie (donne procuration à BERRUT Catherine), LAMBLIN Jacob (donne procuration à SCHWARTZ Jean-Luc), DAVAI Camille (donne procuration à COURTOIS Nathanaël), NEUDER Yannick (procuration à LAKHNECH Yassine), PUGEAT Véronique (donne procuration à HERENGER-POUCHELLE Mélina), GROS Patrick (donne procuration à Jérôme PARET), VERNAY Pascale (procuration à RACHIDI Walid).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Modalités des délibérations à distance

2.1 Modalités des délibérations à distance par voie électronique

2.2 Modalités des délibérations à distance par visio-conférence et audio-conférence

3. Questions diverses

Le Président Yassine LAKHNECH informe les administrateurs qu'il a été nécessaire de convoquer d'urgence un conseil d'administration (CA) afin de permettre aux instances de se réunir et de garantir ainsi le fonctionnement de l'établissement durant la période de l'état d'urgence sanitaire. La prochaine

instance qui doit se tenir est la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) dans le but de faire un point sur la continuité pédagogique et de discuter du cadre à donner.

1. Informations

Contexte légal et réglementaire de l'état d'urgence sanitaire pour les établissements d'enseignement supérieur

Le Président Yassine LAKHNECH souhaite évoquer le cadre et le contexte juridique dans lequel l'établissement va évoluer dans les semaines à venir.

Jean-Michel MIEL, directeur des affaires juridiques et institutionnelles, indique que plusieurs textes sont parus dans le contexte du covid 19. Le premier de ces textes concerne la loi programmant les urgences sanitaires, laquelle a déclaré l'état d'urgence sanitaire pour deux mois. Cette disposition confère au gouvernement la possibilité d'intervenir au moyen d'ordonnances, permettant ainsi de modifier la réglementation et la législation. L'ordonnance ayant une valeur législative, elle peut revenir sur des lois. En ce qui concerne l'UGA, les mesures visent :

- à simplifier et adapter le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives, y compris les organes dirigeants des autorités administratives ou publiques indépendantes, notamment les règles relatives à la tenue des réunions dématérialisées ou le recours à la visioconférence,
- à permettre aux autorités compétentes pour la détermination des modalités d'accès aux formations de l'enseignement supérieur, des modalités de délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur ou des modalités de déroulement des concours ou examens d'accès à la fonction publique d'apporter à ces modalités toutes les modifications nécessaires pour garantir la continuité de leur mise en œuvre, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

Sur cette base, deux ordonnances ont été prises :

- I. Une ordonnance qui est applicable pour le fonctionnement des établissements publics
 - a. Art. 2 :
 - Possibilité pour les organes délibérants des établissements publics de le faire dans les conditions prévues par l'ordonnance du 6 novembre 2014 (soit à distance),
 - *Idem* pour toute autre instance collégiale de l'établissement ayant vocation à adopter des avis ou décisions,
 - Cette possibilité est ouverte même si des dispositions législatives ou réglementaires ou les règles internes ne la prévoient pas où l'excluent,
 - La délibération du CA pour répondre à l'exigence de l'alinéa 1 de l'article 4 de l'ordonnance de 2014 (soit détermination des modalités de conservation des débats et modalités de participation des tiers) peut être prise à distance.
 - b. Art. 3 :
 - Délégation de pouvoir possible du CA au président pour des mesures présentant un caractère d'urgence même s'il existe des dispositions contraires dans les statuts,
 - Si impossibilité avérée de tenir des réunions, y compris à distance, le président d'une instance peut en exercer les compétences pour adopter des mesures présentant un caractère d'urgence.

- c. Art. 6 :
- Prorogation du mandat des membres des instances qui arrivent à échéance pendant cette période d'urgence sanitaire,
 - Suspension des règles de quorum en cas d'urgence,
 - Prorogation du mandat des dirigeants dont le mandat arrive à échéance durant cette période.
- II. Une ordonnance qui concerne l'organisation des examens et concours pendant cette crise sanitaire
- a. Art. 2 :
- Nonobstant toute disposition contraire les autorités compétentes pour la détermination des modalités d'accès aux formations de l'enseignement supérieur ainsi que pour la détermination des modalités de délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur peuvent apporter à ces modalités les adaptations nécessaires à leur mise en œuvre,
 - S'agissant des épreuves des examens ou concours ces adaptations peuvent porter, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, qui peut notamment s'effectuer de manière dématérialisée,
 - Les adaptations apportées en application du présent article sont portées à la connaissance des candidats par tout moyen dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves.
- b. Art. 3 :
- Lorsque l'autorité compétente est un organe collégial d'un établissement (pour l'UGA CFVU) et qu'il peut délibérer dans des délais compatibles avec la continuité du service, cet organe collégial peut décider de déléguer au chef d'établissement sa compétence pour apporter les adaptations mentionnées au même article,
 - Lorsque cet organe collégial ne peut délibérer dans des délais compatibles avec la continuité du service, les adaptations mentionnées à cet article sont arrêtées par le chef d'établissement. Ce dernier en informe alors, par tout moyen et dans les meilleurs délais, l'organe collégial compétent.
- c. Art. 4 :
- Les autorités compétentes pour constituer des jurys au sein des établissements peuvent en adapter la composition et les règles de quorum,
 - Les membres de ces jurys peuvent participer aux réunions et délibérations par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective ainsi que la confidentialité des débats.

Plan de continuité d'activité (PCA)

Joris BENELLE, directeur général des services, indique que l'objectif est de présenter un résumé du PCA. Une gestion de crise a été mise en place, avec une cellule de crise qui se réunit régulièrement depuis le 24 janvier 2020, soit dès les premières fermetures des structures en Chine et l'établissement des règles de mobilité à l'international. Il s'agit de se réunir pour prendre des décisions adaptées. Et lorsque les universités ont fermé, il a fallu étudier les modalités de gestion de la continuité administrative.

Au niveau central, il existait déjà une base prédéfinie avec une analyse par grands processus métiers et une identification des processus critiques, pour lesquels un travail a été mené pour examiner les éléments permettant la continuité d'activité. Joris BENELLE précise que, pour établir ces éléments, il

convient de voir le nombre minimal de personnes pour faire fonctionner ces processus et les conditions pour remplacer ces personnes en cas d'absence.

En ce qui concerne les composantes et les laboratoires, ont été menés les travaux suivants :

- Mise en œuvre du plan de continuité pédagogique avec les composantes,
- Identification des équipements et projets critiques pour les laboratoires.

En ce qui concerne les activités transversales, Joris BENELLE remercie l'ensemble des personnels qui sont très mobilisés depuis le début de la situation. En effet, la mise en place de l'astreinte décisionnelle au niveau de la direction générale des services a permis de délivrer 600 autorisations professionnelles de déplacement. Joris BENELLE précise qu'il s'agit de 600 personnes ayant besoin de se déplacer, ce qui représente 10% de l'effectif global de l'établissement. Il salue également la mobilisation de l'encadrement technique (DGD SI et DSIM qui ont fait un travail remarquable dans un délai très court), des équipes opérationnelles (l'accueil épistolaire et le renfort des postes téléphonique), de la logistique générale (le service courrier continue de fonctionner) et tout ce qui est indispensable pour la mise en œuvre du plan de continuité d'activité.

En ce qui concerne les activités administratives et techniques, Joris BENELLE signale qu'environ 80% des personnels sont en télétravail, avec cependant des données hétérogènes en fonction des domaines métiers. Par exemple, il est plus difficile de mettre en place le télétravail pour les personnels affectés dans les services techniques, les magasiniers ou encore les personnels d'accueil (notamment dans les bibliothèques universitaires ou autres structures). Une vigilance particulière est portée sur certains processus, notamment la logistique, le patrimoine ou l'informatique mais aussi la sécurité du site. Joris BENELLE souligne que l'établissement a connu quelques cambriolages au début de la fermeture. La direction départementale de la sécurité publique a été alertée de la situation. A la suite de cette alerte, les forces de l'ordre se rendent très régulièrement sur le campus.

En ce qui concerne l'accueil des usagers, une continuité de l'accueil de ces derniers, y compris des étudiants internationaux, a été mise en place. Dans ce cadre, il s'agit également de gérer les retours en France et d'assurer une coordination entre l'accueil central et les accueils de proximité en composante pour pouvoir informer au mieux les usagers.

En ce qui concerne les dispositifs de communication et d'information, Joris BENELLE annonce la mise en ligne imminente d'un site internet dédié à la situation actuelle pour essayer de créer un maximum de liens dans la communauté parmi les personnels et les étudiants. L'idée est, d'une part, de faire du transversal et d'élargir les réseaux et, d'autre part, de pouvoir s'appuyer sur ces éléments pour gérer la situation après le confinement.

En ce qui concerne les activités de recherche, Joris BENELLE indique que les laboratoires critiques ont été recensés, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent pas supporter une interruption (animalerie, glaciologie, etc.). La maintenance et des passages réguliers ont été mis en place et les besoins en fluide et les modalités d'approvisionnement ont été gérés.

En ce qui concerne la documentation, un maximum de ressources ont été ouvertes dès la fermeture de l'établissement et des services, qui étaient jusqu'à présent payants, ont été rendus gratuits.

En ce qui concerne la mise en œuvre opérationnelle du PCA, 130 personnels sont placés en autorisation spéciale d'absence sur 486 agents BIATSS (au niveau des services centraux). Joris BENELLE salue le travail mené par les services financiers puisque l'établissement est en capacité de continuer à payer les factures pour éviter de prendre du retard.

Instances consultatives communication/prévention

Le président Yassine LAKHNECH indique qu'après concertation avec les organisations syndicales les élections professionnelles, initialement prévues le 17 mars 2020, ont été reportées. Un courrier a été rédigé pour acter la prorogation du mandat des élus dans les instances de représentation des personnels. Depuis le 17 mars 2020, deux CHSCT et CT se sont tenus en formation conjointe (les 23 et 31 mars 2020). Une autre réunion devrait aussi avoir lieu courant de la semaine prochaine. Le Président Yassine LAKHNECH souligne que ces échanges constituent des apports très intéressants.

Sur les aspects de communication et de prévention, Joris BENELLE signale que des fiches de prévention portant sur les bonnes pratiques pour le télétravailleur, la gestion du confinement et les troubles musculosquelettiques (TMS) ont été envoyées. Il indique que la psychologue du travail, les médecins de prévention, les assistantes sociales ont été mobilisés et restent joignables. Un travail de repérage des situations les plus fragiles a été mené. En ce qui concerne le management, Joris BENELLE insiste sur le fait de maintenir un lien très régulier avec ses équipes et de prendre également contact de manière individuelle par téléphone pour repérer les situations de fragilité. Dans ce cadre, il est nécessaire de se centrer sur les priorités et de garantir une souplesse des modalités de travail.

Points ressources humaines

a) Recrutement des enseignants-chercheurs

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, indique que, compte-tenu du contexte sanitaire, le ministère a modifié l'ensemble du calendrier de la session synchronisée de recrutement des enseignants-chercheurs. La date de fin de candidatures a été repoussée au 9 avril 2020 à 16h. Les candidatures étaient possibles initialement jusqu'au 23 mars 2020. Pour les postes pour lesquels il n'y aurait pas de candidatures en mutation prioritaire à la date du 9 avril 2020, le nouveau calendrier mis en œuvre est le suivant :

9 avril 2020 16h	Fin des candidatures
15 avril 2020	Mise à disposition des dossiers
du 20 avril au 12 juin 2020	Réunions des comités de sélection (COS)
22, 23 et 24 juin 2020	Instances de l'établissement

Christophe RIBUOT précise que, selon la date de sortie du confinement, ce calendrier pourra être ajusté.

Pour les postes qui auront des candidatures en mutation prioritaire à la date du 9 avril 2020 (déjà 11 postes à ce jour), un recrutement au fil de l'eau sera organisé afin de pouvoir respecter l'obligation de réunir le conseil académique restreint, que ce soit en présentiel ou à distance.

Christophe RIBUOT ajoute que, actuellement, les réunions des COS ne peuvent pas se tenir et l'établissement est dans l'attente d'un projet de décret qui vise à permettre leur tenue à distance. Le souhait est de pouvoir assurer la phase des auditions des candidats sur site. Il est nécessaire de vérifier l'identité du candidat et aucune autre personne ne doit se trouver dans la même pièce. L'objectif est de pouvoir faire le maximum pendant la période de confinement et de procéder à une première réunion des comités de sélection des candidats à l'audition mais il conviendra de différer l'audition dès lors que le déconfinement sera effectif.

b) Recrutement des enseignants contractuels

Christophe RIBUOT indique qu'un certain nombre de composantes ont souhaité renouveler les candidats qui occupent des postes d'ATER pour la prochaine année universitaire. Dans cette optique, il est envisagé de faciliter ces renouvellements. Il précise que seuls les enseignants du second degré sont concernés par ce dispositif. Les composantes recevront un retour sur les arbitrages rendus.

c) Recrutement au fil de l'eau

Carole KADA, directrice générale des services adjointe en charge des ressources humaines, de la prévention, de la santé et de la QVT, indique que, dans le cadre du plan de continuité des activités, les recrutements au fil de l'eau sont suspendus depuis le lundi 16 mars 2020. Les demandes d'autorisation de recrutement ne seront plus traitées à l'exception des renouvellements de contrats urgents.

L'ensemble des recrutements de personnels contractuels et titulaires en cours sont gérés en fonction de l'état d'avancement du recrutement : publication et entretiens en cours, en attente de finalisation (promesse d'embauche, etc.). Les candidats ont été informés de la situation. Quant aux concours ITRF, ceux-ci ont été suspendus.

d) Informations paie

Carole KADA rappelle que l'établissement est tributaire de la DGFIP et de son réseau et, en conséquence, d'un autre plan de continuité d'activité. Pour le moment il n'y a pas de consignes pour la paie de mai 2020. Carole KADA souligne qu'une attention particulière sera portée sur les situations de trop-perçu.

e) Situation des personnels pendant période de confinement

Carole KADA indique que les personnels sont présentement soit en télétravail, soit en autorisation spéciale d'absence, soit dans une situation mixte puisque beaucoup télétravaillent et gardent leurs enfants.

Catherine BERRUT souhaite revenir sur les comités de sélection, en particulier sur la volonté de les faire tenir sur site. Elle rappelle que les enseignants-chercheurs peuvent être membres de plusieurs comités et que, dans ce cadre, il pourra être difficile de se déplacer plusieurs fois. Elle demande si la présence envisagée concerne les membres ou les candidats et quelle souplesse peut être donnée.

Christophe RIBUOT répond que, dans la mesure où il s'agit d'un souhait, les modalités peuvent être assouplies.

Le Président Yassine LAKHNECH complète en indiquant qu'il ne s'agit pas d'une affirmation ferme puisqu'il n'est pas possible d'avoir une visibilité sur la suite de la situation actuelle. La levée du confinement risque d'être compliquée et de prendre du temps. L'idée est de privilégier les auditions en présentiel mais cela reste sous toute réserve.

Catherine BERRUT souhaite qu'il y ait un maximum de demi ATER au sein de l'établissement au regard de la situation. Elle fait part des difficultés rencontrées par les doctorants pour terminer leur thèse en cette fin d'année difficile.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'au sujet des doctorants, une enquête a été lancée auprès des laboratoires pour avoir une vision la plus fine possible des situations. Des mesures seront très certainement à prendre par la suite pour accompagner au mieux les doctorants.

Christophe RIBUOT complète en indiquant que le demi ATER peut être envisagé dès lors que le souhait est partagé entre laboratoire et composante. Une enquête a été lancée pour identifier les doctorants susceptibles de bénéficier de cette démarche.

Jean-Jacques FEIGE souhaite prendre connaissance du nombre d'étudiants restés dans les résidences universitaires pendant cette période de confinement. Il demande également si une procédure a été mise en place pour assurer un minimum de contact. Il alerte sur le fait que la situation peut être difficile pour les étudiants vivant dans une petite chambre universitaire.

Bénédicte CORVAISIER, directrice générale du CROUS Grenoble Alpes, répond que le taux d'occupation est pour l'heure de 34% dans les résidences universitaires, ce qui représente 2100 étudiants. Une attention particulière est portée sur les étudiants en situation de difficulté sociale, avec notamment la mise en place d'un plan de continuité de service des assistantes sociales. Les rendez-vous, qu'elles assurent au téléphone, se prennent en ligne. Des bons d'achats Carrefour sont distribués pour l'hygiène ou l'alimentaire. En ce qui concerne les étudiants qui restent en résidence, le plan de continuité de service est assuré au niveau de chacune des résidences, avec un repérage des étudiants sur place.

Bénédicte CORVAISIER ajoute que des référents étudiants sont en cours de recrutement, et dont la mission principale sera d'assurer un démarchage téléphonique systématique auprès de l'ensemble des résidents pour vérifier qu'ils ne rencontrent pas de difficulté, ce qui permettra également de faire le point sur leurs besoins éventuels.

En ce qui concerne l'animation, Bénédicte CORVAISIER indique que le service d'animation des résidences propose, à distance, un programme d'animations complémentaire au plan de continuité pédagogique. Ce programme comprend des activités compatibles avec le confinement, par exemple les exercices physiques en espace réduit, des activités culturelles ou encore l'établissement et le maintien du lien social entre les résidents.

En ce qui concerne le télétravail, Bernard BESSIERES suggère de parler davantage de « travail à distance ». Selon lui, le télétravail correspond à une procédure bien encadrée, or, il insiste sur le fait qu'actuellement beaucoup de personnes font du travail à distance avec les moyens dont elles disposent.

Jean-Luc SCHWARTZ demande quelle suite sera donnée aux vacataires qui n'ont pas commencé leurs vacances. Il propose de garantir le service fait même si le service n'a pas été engagé pour ne pas mettre en difficulté les vacataires devant débiter le mois à venir.

Le Président Yassine LAKNECH répond que l'idée est de garantir le paiement pour les personnels pour lesquels le revenu des vacances est essentiel. Il rappelle que les situations peuvent être différentes selon les personnes (par exemple, selon que les vacances constituent un revenu principal ou une activité complémentaire pour un professionnel).

Jean-Luc SCHWARTZ demande si un dispositif d'aide d'urgence sociale, à destination des étudiants et des personnels, sera mis à place, comme a pu le faire l'Université Paris 8.

Emmanuel BARBIER revient sur l'enquête à destination des doctorants. Selon lui, cette enquête se révèle peu précise.

Walid RACHIDI alerte sur le fait que des étudiants, actuellement en résidences universitaires, rencontrent des problèmes de connexion à internet. Il demande à qui il convient de s'adresser pour

remonter ces difficultés. En effet, il rappelle que ces ennuis peuvent accentuer l'isolement des étudiants, pour lesquels internet constitue parfois le seul moyen de communication.

Par ailleurs, il ajoute que le nombre d'étudiants en résidences universitaires ne l'étonne pas car les étudiants internationaux n'ont pas pu repartir au regard de la crise sanitaire en cours.

Aussi, Walid RACHIDI signale que les étudiants en L3 et M1 auraient dû commencer leurs stages dès avril. Certains devaient effectuer leurs stages dans les laboratoires multitutuelles et les encadrants ont accepté la réalisation d'un travail bibliographique pour remplacer une partie du stage en présentiel au laboratoire. Cependant, il semblerait que les tutelles ne soient pas actives pour signer les nouvelles conventions. Il souhaite obtenir des informations supplémentaires en la matière.

Le Président Yassine LAKHNECH confirme que l'information relative aux stages a bien été communiquée et il propose de rediscuter de ce point ultérieurement.

En ce qui concerne les problèmes d'accès à internet, Bénédicte CORVAISIER répond que les difficultés ont été constatées au sein de la résidence ouest et qu'elle est intervenue auprès de Wifirst pour faire le nécessaire. Le niveau de service est normalement rétabli. Sur les autres résidences, un bilan global a été fait avec Wifirst et il n'y a, *a priori*, pas de difficulté liée au service. Bénédicte CORVAISIER indique qu'il convient d'inciter les étudiants à se signaler par mail ou de faire suivre les mails reçus au CROUS.

En ce qui concerne les aides d'urgence, Bénédicte CORVAISIER indique qu'une réflexion nationale est actuellement en cours pour une articulation entre les CROUS et les établissements. Ces aides visent à compenser les pertes d'emplois, de stages, etc. Des mesures doivent être prises dans les jours à venir.

Le Président Yassine LAKHNECH complète en indiquant que des actions ont été répétées auprès du Ministère afin que le gouvernement demande aux opérateurs réseaux de lever la limite des abonnements, au moins pour ceux qui sont les plus limités durant la crise. Pour le moment seul un opérateur a accepté.

Martial MERMILLOD revient sur le poste de demi ATER. Il salue cette proposition et demande si, pour les composantes qui sont financièrement tendues, ce dispositif pourra pris en charge par les services centraux de l'UGA.

En ce qui concerne les examens, Martial MERMILLOD demande si la direction pédagogie et innovation (DAPI) est mobilisée et si elle est en capacité de répondre aux différentes sollicitations pour mettre en place les examens à distance.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que la possibilité du demi ATER est en cours d'instruction. Pour ce qui concerne les examens, cela fait l'objet du plan de continuité pédagogique.

Plan de continuité pédagogique (PCP)

Kevin SUTTON, vice-président formation par intérim, présente le plan de continuité pédagogique. Il indique que la démarche de réflexion est engagée depuis le 11 mars 2020 pour anticiper, en lien avec la DAPI, sur les ressources d'accompagnement nécessaires à proposer aux équipes pédagogiques la semaine suivante. A la suite des annonces du Président de la République, le processus a été accéléré le 13 mars 2020 en identifiant, avec les directeurs de composante, les principes directeurs suivants :

- ne pas allonger l'année universitaire : des enjeux sociaux et pratiques,
- assurer un basculement des activités pédagogiques à distance en favorisant les pratiques légères et rodées,
- recenser les étudiants en précarité numérique et essayer d'apporter une réponse,
- définir la nature des adaptations de MCCC possibles.

Les directeurs de composante ont fait remonter les étudiants rencontrant des difficultés. A la suite de quoi le cabinet a procédé à un démarchage téléphonique auprès de ces étudiants. Une trentaine de tablettes ont été prêtées aux étudiants par le secteur santé. Kevin SUTTON adresse ses remerciements aux acteurs.

Ce plan de continuité pédagogique est issu d'une démarche concertée :

- Échanges avec les directeurs de composante,
- Échanges avec le VPE,
- Echanges au sein du bureau formation, avec le Président et VPCA,
- Soumission d'un document aux conseillers CFVU (26 mars),
- Transmission du projet aux organisations syndicales (OS) pour échanges en CT/CHSCT (31 mars).

Kevin SUTTON salue l'engagement des équipes pédagogiques.

En ce qui concerne les examens, la DAPI va essayer d'apporter un maximum de réponses mais, pour ce faire, il est nécessaire que les équipes pédagogiques puissent travailler concrètement sur les adaptations des modalités d'évaluation, notamment les évaluations terminales. C'est dans ce cadre que le volet réglementaire doit être voté en CFVU.

Gérard FORESTIER indique que, pour l'IM²AG, des demandes de machines supplémentaires ont été faites il y a une dizaine de jours. Il demande si des moyens vont être mis en œuvre pour en racheter et, pour les étudiants ne disposant pas d'un accès réseau, s'il est possible d'acheter des clés d'abonnement 3G ou 4G. Si tel est le cas, Gérard FORSTIER souhaite savoir si les composantes peuvent le faire ou si l'établissement se charge de centraliser une commande. Enfin, en ce qui concerne les outils de communication, il fait remarquer qu'il est nécessaire d'étudier le compromis entre la sécurité et les fonctionnalités.

Kevin SUTTON répond que l'établissement a fait le choix d'opter pour des solutions simples afin de s'assurer de la stabilité du réseau. Il s'agit en premier lieu de plateformes et d'outils de l'établissement en tenant compte de la dimension sécurité informatique et juridique associée. L'objet de la note communiquée en début de semaine est davantage centré sur les outils de communication que pédagogiques.

Gérard FORESTIER indique que la communication mérite d'être homogénéisée.

Le Président Yassine LAKHNECH revient sur les accès à internet. Il indique que cette question est en cours d'étude. Les étudiants peuvent remonter leurs difficultés pour trouver une solution.

Nathanaël COURTOIS signale que des informations circulent, selon lesquelles si le confinement dure, les cours en présentiel ne pourraient pas avoir lieu mais les partiels seront, quant à eux, maintenus. Il demande s'il est possible de mettre en place, malgré tout, des cours en présentiel, non obligatoires mais qui permettraient aux étudiants de revenir sur des points de cours incompris.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que, pour le moment, aucune réponse ne peut être apportée car cela va dépendre de la date ainsi que des modalités de sortie du confinement. L'idée est d'en savoir un peu plus les prochains jours pour réfléchir sur cette question.

Éric GUINET intervient afin de présenter un résumé des deux problématiques soulevées en CT et CHSCT :

- La disparition du lien pédagogique pour continuer à transmettre les connaissances aux étudiants mais, au regard de la situation, certains ont du mal à s'impliquer dans la formation qu'ils doivent suivre désormais à distance (problème de connexion et de travail),
- Les modalités d'évaluation qu'il conviendra d'aménager pour permettre la validation de l'année de formation.

Jean-Luc SCHWARTZ insiste sur l'importance d'avoir un temps de débat avant la CFVU, laquelle va discuter de ces questions. Il convient d'écouter les organisations syndicales ainsi que les associations étudiantes afin d'avoir une vision globale en amont.

Walid RACHIDI adresse ses remerciements à Kevin SUTTON et aux équipes de la DGD Formation pour la mise en place du PCP, qui constitue une aide précieuse. Cependant, il signale qu'un grand nombre de questions subsistent sur le déroulé des épreuves terminales, même pour des UFR habituées à l'enseignement à distance. Il est nécessaire de clarifier ces points et de discuter des modalités avant la CFVU.

Bernard BESSIERES indique que, pour l'UFR de chimie et de biologie, dans le cadre du déconfinement il est demandé aux enseignants de prévoir d'organiser des séances de rattrapages en présentiel avant les examens. Tous les intervenants ont confirmé.

Suivi des étudiants

Martin OUDART, vice-président étudiant, présente ce qui a été fait dans le cadre du suivi des étudiants.

Une enquête est en cours sur les conditions de vie des étudiants pendant le confinement (8000 réponses environ reçues à ce jour). Cette enquête a deux objectifs : faire un état des lieux des différentes situations des étudiants et permettre aux étudiants de se signaler en cas de difficultés.

Un travail de coordination étroite avec le CROUS a été mené. La priorité porte sur l'action sociale et sur les aides financières. Martin OUDART salue le travail effectué par le service social du CROUS.

Il convient également de souligner l'action de l'association Apsytude qui propose des consultations avec des psychologues et qui a été ces derniers temps fortement sollicitée.

Une distribution alimentaire par les étudiants de l'AGORAé a été faite au sein des résidences étudiantes, ainsi que de tablettes aux étudiants sans matériel informatique.

Martin OUDART rappelle que le centre de santé reste ouvert et est accessible par téléphone. Des dispositifs d'écoute et de téléconsultation avec des psychologues sont également en place.

Martin OUDART souligne la mobilisation majeure de la Direction Vie Etudiante de l'UGA et du service social du CROUS.

De plus, des crédits ont pu être dégagés de la CVEC avant l'état de crise sanitaire pour accompagner les étudiants.

Enfin, il est rappelé que les informations sont aussi disponibles sur le site campus.univ-grenoble-alpes.fr et sur l'application campus UGA.

2. Modalités des délibérations à distance

Jean-Michel MIEL indique que deux modalités de délibérations sont proposées : visio ou audio-conférence et électronique.

2.1 Modalités des délibérations à distance par voie électronique

Jean-Michel MIEL indique que les communications se font essentiellement par échanges de courriels avec une période de débat et une période de vote. Pour ce faire, il conviendra d'utiliser les adresses mails personnelles et non institutionnelles afin de garantir la confidentialité des échanges. Si des tiers doivent être entendus pour un point, le président ajoute ces tiers aux échanges de mails au moyen de la fonction « répondre à tous ». Les échanges sont limités à 5 lignes pour ne pas rallonger le temps de débat et de délibération. Le président annonce l'ouverture et la clôture des débats, ainsi que l'ouverture et la clôture du vote.

Walid RACHIDI demande des informations au sujet du vote à bulletin secret.

Jean-Michel MIEL répond que, dans cette configuration, le vote à bulletins secrets n'est pas prévu et qu'il sera difficile de le mettre en place. S'il s'agit d'un vote nominatif ou à bulletin secret, il ne peut pas être fait par voie de mail. Néanmoins une solution parallèle aux mails via l'outil Sphinx peut être envisagée.

Bernard BESSIERES demande des précisions au sujet des adresses personnelle et professionnelle.

Jean-Michel MIEL répond que les agents de l'établissement disposent tous d'une adresse individuelle mais il peut y avoir des boîtes aux lettres partagées. C'est ce type de messagerie qui ne doit pas être utilisé.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les modalités des délibérations à distance des instances de l'Université Grenoble Alpes.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	29
Membres représentés	7
Nombre de votants	36
Voix favorables	36
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les modalités des délibérations à distance des instances de l'Université Grenoble Alpes.

2.2. Modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence et audio-conférence)

Jean-Michel MIEL indique que, pour chaque point à l'ordre du jour, une phase d'échanges est mise en place. Au préalable, il convient de vérifier que l'ensemble des membres ayant confirmé leur participation ait accès à cet outil de communication afin de permettre la participation effective pendant la durée de la délibération. Le président de l'instance définit également les tiers pouvant être entendus par cette instance et qui auront, en conséquence, accès aux échanges. A la suite des échanges, il est procédé à l'ouverture des opérations de vote, à l'issue desquelles le président annonce les résultats.

Catherine BERRUT revient sur la procédure de vote à main levée. En séance du conseil académique, cela peut prendre beaucoup de temps. L'idée pourrait être d'assouplir les modalités en précisant que le président communique, au début de séance, la modalité de vote.

Jean-Michel MIEL rappelle que ce mode de délibération peut conduire à utiliser des outils différents et pas un seul qui serait déterminé définitivement.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute qu'il convient de privilégier la visio ou l'audio conférence pour avoir des échanges mais l'objectif est de formaliser les deux modalités de délibérations.

En ce qui concerne le statut du vote, une incertitude juridique subsiste, notamment sur la consultation au préalable du CT. Il a été décidé de maintenir la séance du conseil d'administration de ce jour pour avoir une discussion et, si besoin, il sera procédé à une régularisation au moyen du vote électronique.

Jean-Luc SCHWARTZ indique que l'objectif est de privilégier davantage la visio ou l'audio conférence, la voie électronique doit demeurer une exception. En ce qui concerne les délibérations par voie électronique, il demande le type de délibération concerné.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que l'utilisation de la voie électronique sera rare. Il pourra par exemple en être fait usage si comme cela vient d'être évoqué l'avis du CT s'avère nécessaire alors que le CA s'est déjà prononcé sur les deux délibérations. Dans ce cas, après consultation du CT, le CA pourra être amené à se prononcer une seconde fois pour régulariser la procédure par voie électronique. Hormis ce type de situation, il n'est prévu de recourir au vote par voie électronique que de manière exceptionnelle lorsqu'il est notamment impossible de mettre en œuvre le vote par la visio ou l'audio conférence.

Bernard BESSIERE revient sur l'article 1 de chacun des deux points. Il remarque qu'il n'est pas fait mention de la limitation dans la durée. Il demande si le fait de se référer à l'ordonnance suffit. Sinon, il propose de rajouter une phrase précisant que cette disposition ne vaut que durant la crise sanitaire.

Jean-Michel MIEL répond que ces délibérations ont vocation à s'appliquer au-delà de l'état d'urgence sanitaire. En dehors de la crise sanitaire, l'établissement peut être amené à devoir prendre des décisions sans pouvoir réunir en présentiel ses instances. Il s'agit d'un dispositif qui est prévu réglementairement. Ces deux modalités sont donc sans limitation cependant il est possible de prévoir une limitation dans le temps au niveau de l'article 1.

Le Président Yassine LAKHNECH rappelle qu'il s'agit aujourd'hui d'une urgence exceptionnelle et qu'il est possible de préciser, dans un premier temps, une limitation puis, dans un second temps, de revenir à la discussion pour pérenniser le dispositif. Cette délibération ne concerne pas seulement les services centraux mais également les conseils de composantes, etc.

Bernard BESSIERE procède à la lecture de la proposition à rajouter :

« tant que dure l'état d'urgence sanitaire décrétée par l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 susvisée, le président de l'instance peut décider de la faire réunir et délibérer par visio/audio dans les conditions précisées ci-après »

ce qui permet de cadrer davantage l'application de ces deux textes.

Catherine BERRUT salue l'initiative de vouloir commencer à pérenniser ce type de délibération à distance, notamment pour permettre aux personnes ne se trouvant pas sur le site de participer aux séances des instances. Elle indique que la visio-conférence peut se révéler plus fonctionnelle que l'audio-conférence dans la mesure où il est possible de savoir qui parle.

Wanda KELLOUAI estime que la délibération par voie électronique ne permet pas d'avoir un débat de manière démocratique ni de prendre des décisions de manière éclairée. Il est important de privilégier la visio ou l'audio conférence afin de pouvoir délibérer en présentiel. Elle propose d'indiquer que ces modalités sont valables jusqu'à la réouverture de l'établissement.

Par ailleurs, elle précise qu'une motion a été envoyée par mail, laquelle reprend les questions d'examens, de paiement des vacances et la situation des habitants du patio.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que, pour ce qui concerne la limite allant jusqu'à la réouverture de l'université, cela peut poser problème. En effet, si le déconfinement se fait par zone géographique, certains administrateurs qui sont à Valence ne pourront pas se rendre à Grenoble. Il est possible que les habitants de Drôme-Ardèche ou autre ne puissent pas se déplacer. L'idée est de ne pas se limiter à ce seul critère car il peut y avoir d'autres contraintes dans la période d'urgence qui peuvent empêcher certains de participer.

Wanda KELLOUAI propose de revenir à une séance en présentiel et, pour ceux qui ne peuvent pas, de participer à distance.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il ne s'agit pas de l'objet de ces modalités de délibérations et que cela serait difficile à organiser. Il est nécessaire de se donner les moyens pour garantir la vie démocratique de l'établissement.

Véronique ADAM demande de préciser les instances concernées et si ces modalités de délibérations s'appliquent aux sous-commissions de conseils.

Jean-Michel MIEL répond que cela concerne toute instance collégiale amenée à prendre des avis ou des décisions.

Le Président Yassine LAKHNECH complète en indiquant que cela concerne un grand nombre d'instances : composantes, laboratoires, etc.

Le Président Yassine LAKHNECH propose d'intégrer les modifications portant sur la limitation dans le temps en prenant en compte la formulation proposée par le SGEN-CFDT, de faire une ouverture par rapport à la modalité de vote et de privilégier la visio ou l'audio conférence à la voie électronique.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les modalités des délibérations à distance des instances de l'Université Grenoble Alpes.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	29
Membres représentés	7
Nombre de votants	36
Voix favorables	36
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les modalités des délibérations à distance des instances de l'Université Grenoble Alpes.

Elsa MERLE demande si le calendrier des CA sera modifié.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il convient de privilégier les points urgents. La séance du 9 avril 2020 est restreinte aux enseignants-chercheurs. La prochaine séance du conseil d'administration plénier se tiendra le 25 mai 2020.

Éric GUINET signale que, depuis mars, un laboratoire fabrique du gel hydroalcoolique à destination des écoles recevant des enfants des personnels soignants. Il estime que ce type d'action doit être communiqué.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il conviendra de se tourner vers toutes les personnes qui sont particulièrement investies et de reconnaître leurs actions.

Éric GUINET indique que, *a priori*, une communication était prévue à travers une actualité présentée sur le site de l'UGA.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il est possible que ce soit en préparation.

Wanda KELLOUAI revient sur la motion transmise par mail qui relate les difficultés rencontrées par les personnels et les étudiants (par exemple, rupture de l'égalité en matière de numérique). Elle salue l'investissement des équipes pédagogiques. Elle alerte sur le fait que, si les examens sont maintenus, cela va engendrer des inégalités, que ce soit pour les examens en ligne ou des rendus de devoirs maison sur lesquels certains étudiants auront du mal à travailler. Dans ce cadre, la validation du semestre sera proposée à la CFVU.

En ce qui concerne le paiement des vacataires, il est demandé aux doctorants d'assurer une continuité pédagogique. A cette fin, un paiement à 100% doit être effectif.

En ce qui concerne les habitants du patio, les conditions de vie se révèlent difficiles, notamment en matière sanitaire, alors qu'elles doivent être décentes. L'établissement doit pouvoir fournir du gel hydroalcoolique ainsi que des masques et prévoir l'ouverture d'une salle de cours pour les étudiants du patio.

En ce qui concerne les délais d'inscription en licence et master, il est demandé si des délais supplémentaires sont prévus, notamment en raison des problèmes d'accès à internet pour la constitution des dossiers.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que plusieurs sujets abordés ont été discutés en cours de séance et nécessitent des approfondissements. En ce qui concerne le patio, beaucoup d'efforts sont faits. Il indique se rendre régulièrement sur place comme le DGS. Enfin, en ce qui concerne les examens, la priorité est de permettre aux étudiants de se former.

Selon Walid RACHIDI, beaucoup d'éléments sont présents dans cette motion et certains sont prématurés. Il est nécessaire de laisser les composantes faire le travail de projection. La validation du semestre proposée constitue un sacrifice. Le cœur pédagogique est très important pour donner aux étudiants les compétences et cela est valable dans tous les domaines. Walid RACHIDI ajoute que l'UFR de Pharmacie a commencé à faire des examens blancs pour évaluer les possibilités. Sur 100 étudiants, 97 ont pu se connecter et composer. Des solutions seront proposées aux étudiants en difficulté, d'où l'importance de collecter en amont tous les problèmes afin de personnaliser le traitement. Il signale ne pas être favorable à la validation du semestre car cela pose un problème d'équité entre les étudiants. Une réflexion sur la sélection en master est menée.

Jean-Luc SCHWARTZ salue les équipes de la présidence qui font le maximum pour que les choses avancent. Sur le fond, un grand nombre de points sont légitimes et pertinents. Le débat à avoir en CFVU sur les examens sera difficile. Cependant, il déplore la prise de position au sujet du format dans un contexte contraint.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que toutes les questions posées sont si importantes qu'elles nécessitent une réflexion et il est primordial de prendre le temps avec les élus.

Wanda KELLOUAI alerte sur le fait que, pour beaucoup d'étudiants, il s'agit d'une situation stressante. Il paraît important d'en discuter sans délai. La motion permet d'avoir une trace écrite et une base pour discuter. Elle indique que le CA peut proposer cette motion à la CFVU.

Bernard BESSIERE souligne que cette motion présente beaucoup d'éléments mais, selon lui, il ne s'agit pas du bon moment pour la voter. Il semble pertinent de faire un travail collégial en la matière.

Catherine BERRUT complète en indiquant partager les arguments de Patrick BESSIERE, les composantes ayant leur mot à dire. Elle rappelle que la motion a été reçue en séance et que le vote semble donc prématuré.

Gérard FORESTIER ajoute que des points font consensus mais sur d'autres, il est difficile d'avoir un avis. Un vote ce jour lui semble également précoc.

Wanda KELLOUAI indique être d'accord pour reporter cette motion au regard de l'envoi tardif du texte.

Le Président Yassine LAKHNECH précise que les sujets abordés étant sensibles, il est important d'en parler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h10.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MAI 2020

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, PAVIOL Sophie, GUINET Éric, FORESTIER Gérard, BORRAS Isabelle, HERENGER-POUCHELLE Mélina, OUDART Martin, MOREAU Clélia, COURTOIS Nathanaël, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, PELLOUX-GERVAIS Amaury, KELLOUAI Wanda, HABFAST Claus, CORVAISIER Bénédicte, SAMSON Yves, MAURIN Nicolas, FEIGE Jean-Jacques, BOLF Edith.

Membres représentés : PERSICO Simon (donne procuration à MERLE Elsa), CHALON Nathalie (donne procuration à FORESTIER Gérard), NEUDER Yannick (procuration à LAKHNECH Yassine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations
2. Présentation et discussion du Plan de Retour Progressif d'Activité (PRPA)
3. Questions diverses

1. Informations

Sans objet

2. Présentation et discussion du Plan de Retour Progressif d'Activité (PRPA)

Anne-Catherine FAVRE débute la présentation du PRPA en indiquant que c'est la préservation de la santé des personnels qui a présidé à son élaboration en coordination avec l'ensemble des structures de l'UGA et les organismes de recherche. Il tient compte des recommandations édictées par le MESRI. Il existe une volonté de progressivité qui explique l'existence de deux phases : la première concernant la mise en œuvre du PRPA et se déroulant du 11 mai au 19 juin 2020 et la seconde pour la période du 20 juin à la fermeture estivale à l'issue d'une actualisation des mesures. Ce PRPA a été présenté au CHSCT et au CT.

En ce qui concerne les mesures de ce PRPA, Anne-Catherine FAVRE indique que le travail à distance demeure le principe tout en améliorant ses conditions d'exercice (avec, par exemple, une autorisation ponctuelle de déplacement sur site accordée pour récupérer du matériel, des dossiers, etc.) Elle précise que l'UGA a fait l'acquisition d'une licence Cisco Webex Meetings afin de sécuriser les visio-conférences concernant les instances.

La reprise d'activité s'effectuera de manière priorisée et séquencée et dans un cadre sanitaire organisé. Ainsi seuls les agents en charge d'activités jugées prioritaires seront autorisés à une activité en présentielle à partir du 18 mai 2020. Une organisation du travail en demi-journées est préconisée. Elle ajoute que si une possibilité de restauration sur site existera, elle sera limitée.

A cet égard, Bénédicte CORVAISIER précise que la structure de restauration Intermezzo sera ouverte uniquement au niveau de son libre-service de 10h à 20h. Elle insiste sur le fait que la reprise de l'activité est faible en raison du peu de personnes sur site. Il s'agit principalement de permettre aux étudiants en résidence de se restaurer. Mais des ajustements de l'offre sont possibles.

Anne-Catherine FAVRE souligne que le PRPA s'articule autour de trois volets :

- Un volet locaux avec la mise en place d'une cellule « réouverture des locaux », composée de la DGS, des DGD RH, DGD Pat et DPR, chargée de finaliser la check-list des mesures sanitaires et des conditions de réouverture des locaux, de séquencer et organiser ces réouvertures, de s'assurer de la mise en œuvre des prérequis sanitaires et d'organiser la distribution des équipements de protection individuelle.
- Un volet santé comprenant le recensement des personnels en situation de santé fragile, une procédure en cas de symptôme Covid, un équipement de protection agent et 35 fiches prévention pratiques et métiers en ligne sur l'intranet.
- Un volet accompagnement traitant des impacts du confinement sur les collectifs de travail et l'organisation du travail et s'adressant à l'ensemble des agents (avec un accompagnement psychologique, un soutien social via les assistantes sociales, la mise en place d'un atelier parole, des conseils en ergonomie...).

Anne-Catherine FAVRE décline le PRPA en fonction de l'activité concernée. S'agissant de la gouvernance, elle indique que les instances se dérouleront au moyen d'une visio-conférence au moins jusqu'au 2 juin 2020. En ce qui concerne les activités pédagogiques, elles auront lieu conformément au plan de continuité pédagogique qui a été voté. Des informations complémentaires demeurent en attente pour pouvoir envisager d'éventuels enseignements en présentiel en matière de formation continue. Dans le domaine de la recherche, seule est prévue une reprise sur site des activités prioritaires avec un aménagement du temps de travail.

Pour les activités administratives, et au vu des remontées des différentes composantes, il s'avère nécessaire d'optimiser et de prioriser le nombre de bâtiments à ouvrir à partir du 18 mai 2020. Un travail sera mené au niveau de la cellule « réouverture des bâtiments » en concertation avec les services centraux et communs.

Anne-Catherine FAVRE précise qu'à partir du 18 mai 2020, un drive de prêts sera mis en place pour les BU. Une solution équivalente pour les bibliothèques de composante est à l'étude.

Elle souligne que les activités médicales et sociales à destination des étudiants et des personnels en présentiel n'ont jamais connu d'interruption.

Elle conclut en indiquant que le suivi de la mise en œuvre du PRPA sera assurée par la cellule de crise. Toute modification substantielle fera l'objet d'une consultation du CHSCT qui sera également consulté tout au long de l'application du PRPA.

Anne-Catherine FAVRE propose d'ouvrir une phase d'échanges avec les administrateurs.

Walid RACHIDI souhaite connaître les consignes s'agissant des bâtiments mixtes.

Anne-Catherine FAVRE rappelle que la gestion d'un bâtiment relève de l'hébergeur qui sera donc responsable des consignes de sécurité lors de la réouverture.

Éric GUINET souligne que le CHSCT s'est réuni et a proposé un avis.... Il souligne que certaines tutelles ont repoussé la date d'entrée en vigueur de leur PRPA.

Anne-Catherine FAVRE met en évidence qu'il convient simultanément de gérer les conditions sanitaires et de prendre en compte les demandes de certains laboratoires pour reprendre leurs activités fondamentales. C'est pourquoi le PRPA prévoit des réouvertures très restreintes.

Gérard FORESTIER attire l'attention du conseil d'administration sur la situation des agents d'entretien qui connaissent des conditions de management particulières. Il estime nécessaire de veiller à ce que leurs conditions de travail soient correctes. Il poursuit en demandant comment est prévu le nettoyage du parc de machines informatiques en libre-service, en particulier des claviers, et si un budget a été prévu à cet effet.

Anne-Catherine FAVRE répond que cette question a été anticipée autant que possible en prévoyant que les entreprises titulaires des marchés puissent monter en puissance et s'adapter à la situation.

Marjorie FRAISSE confirme que des discussions sont en cours avec ces entreprises. Une ordonnance a prévu la poursuite de leur paiement avec une modification des conditions prévues au marché afin de prendre en considération les nouvelles contraintes sanitaires. Elle souligne qu'il y aura un surcoût important sur un poste qui constitue déjà le poste du budget en fonctionnement le plus important. Elle précise que la réouverture des salles en libre-service n'est pas à l'ordre du jour.

Gérard FORESTIER estime néanmoins important d'anticiper cette problématique des salles libre-service.

Bernard BESSIERES revient sur la préconisation de travailler à mi-temps. Il considère que pareille préconisation peut amener à prendre les transports en commun cinq fois par semaine alors que la distanciation sociale ne sera pas forcément aisée à respecter. Il souligne que le DGS a également fait

valoir la nécessité de réguler l'affluence dans les transports en commun. Aussi, il demande s'il n'est pas possible d'avoir une application souple et modulable de ce dispositif.

Anne-Catherine FAVRE confirme qu'il s'agit d'une préconisation et qu'il n'existe aucune contrainte.

Marjorie FRAISSE ajoute qu'il n'y a aucune injonction et ce, d'autant moins que la présence sur site d'un agent peut dépendre largement de la nature de l'activité susceptible de nécessiter une présence sur une journée complète.

Anne-Catherine FAVRE insiste sur le fait que le PRPA est évolutif et fera nécessairement l'objet d'une mise à jour.

Martial MERMILLOD intervient au sujet de la décision de ne pas avoir neutralisé le semestre qui risque de conduire à des effectifs très importants notamment dans les promotions de deuxième année de licence. En outre, il fait valoir qu'il existe un risque massif de fraude pour cette session d'examens puisqu'il sera impossible de vérifier l'identité de la personne qui compose. Il demande également comment seront gérés les recours exercés par les étudiants qui auront, par exemple, rencontré des difficultés de connexion internet.

Jean-Michel MIEL répond que les recours gracieux sont traités par la cellule expertise juridique de la DGD Formation en lien avec la composante concernée et la DAJI. Cette dernière assure le traitement des recours contentieux.

Anne-Catherine FAVRE rappelle qu'en début de confinement, un recensement des étudiants en précarité numérique a été réalisé. Ce recensement a été prolongé par des prêts de cartes SIM, tablettes et ordinateurs. Elle assure que l'UGA a fait tout ce qui était dans ses moyens.

Catherine BERRUT se dit satisfaite de l'information du conseil d'administration sur le PRPA. Elle fait remarquer que, si des moyens de visio-conférence sont développés pour les instances, il est nécessaire d'en prévoir pour tous. Selon elle, il est nécessaire de stabiliser le dispositif afin de permettre à tous de travailler correctement si la situation devait se pérenniser.

Anne-Catherine FAVRE précise que l'UGA est en train d'évaluer le coût de l'application Cisco Webex avec un accès ouvert à tous.

Catherine BERRUT met en exergue l'investissement des Biatss et des enseignants au-delà de leur charge de travail habituelle. Elle considère que cette situation doit faire l'objet d'une évaluation. Elle insiste sur le fait que les enseignants ne doivent pas rencontrer de blocages dans le paiement d'heures au motif notamment que le plafond serait atteint.

Anne-Catherine FAVRE se dit consciente de la surcharge de travail assurée durant cette période particulière.

Catherine BERRUT aborde le sujet des étudiants ayant souscrit des prêts et qui connaissent actuellement des difficultés financières accrues par le fait qu'ils sont confrontés au refus des banques de reporter le démarrage du remboursement.

Anne-Catherine FAVRE indique que ce sujet est à faire remonter au niveau de la CPU.

Bénédicte CORVAISIER confirme l'accroissement de la précarité chez les étudiants avec une forte mise à contribution du service social du CROUS qui parvient à fixer des rendez-vous dans un délai inférieur à une semaine. Elle précise que le CROUS n'a pas de retour s'agissant de la problématique des prêts. Elle indique que le CROUS attend les dernières précisions quant à la compensation prévue par le gouvernement.

Catherine BERRUT intervient sur la difficulté de gestion des stages. Elle estime nécessaire la mise en place d'une forte délégation au profit des composantes en raison notamment des pressions importantes exercées par les entreprises qui menacent d'annuler les stages.

Anne-Catherine FAVRE rappelle que c'est l'UGA qui est responsable des stagiaires. L'UGA attend les dernières consignes gouvernementales avant de diffuser les nouvelles mesures intéressant les stages.

Catherine BERRUT revient sur la précarité numérique en saluant ce que l'UGA a mis en œuvre. Elle souligne qu'il ne faut pas oublier les situations de mauvais équipements informatiques et les mauvaises conditions d'accès au numérique.

Anne-Catherine FAVRE reconnaît que des étudiants vivent en zone blanche. Elle rappelle l'approvisionnement de l'UGA en cartes SIM pour pallier les difficultés rencontrées par certains étudiants.

Marjorie FRAISSE ajoute qu'à ce jour 120 étudiants ont bénéficié de cette possibilité. Elle précise que des demandes ont notamment été faites pour les examens.

Selon Catherine BERRUT, le nombre de bénéficiaires est faible au regard du nombre d'étudiants qui sont dans de mauvaises conditions d'accès au numérique.

Catherine BERRUT poursuit sur la question du suivi des malades et sur les critères d'évolution de la situation.

Anne-Catherine FAVRE précise qu'un malade a été enregistré à Valence juste avant le confinement. Il y a eu une prise en charge par l'ARS du malade et de ses contacts. Pour sa part, l'évolution s'effectue en fonction des consignes ministérielles. Elle dépend notamment du classement du département au regard des critères définis au niveau national.

Marjorie FRAISSE complète en soulignant qu'il existe un travail au niveau de la médecine préventive et de la direction de la prévention des risques qui s'est traduit par l'élaboration de fiches sur le suivi et les gestes sanitaires.

Walid RACHIDI demande de quelle manière est prévue la distribution du matériel de protection.

Joris BENELLE répond que deux masques réutilisables seront distribués à chaque agent lors de la venue sur site.

Walid RACHIDI souhaite savoir si un bilan de l'enseignement à distance est prévu.

Le Président Yassine LAKHNECH répond par l'affirmative.

Walid RACHIDI souligne qu'il est important d'avoir une idée de la date de la rentrée et des modalités afin de pouvoir travailler sur le bon scénario à mettre en place.

Tout en reconnaissant les difficultés auxquelles sont confrontées notamment les enseignants, le Président Yassine LAKHNECH précise qu'à ce jour les cadrages ministériels restent imprécis.

Walid RACHIDI revient sur la distinction à prendre en compte entre les étudiants Schengen et les étudiants hors Schengen et sur le rôle de la CPU.

Le Président Yassine LAKHNECH indique que, pour le moment, la CPU peut émettre des préconisations mais ne dispose pas des prérogatives pour prendre des décisions. Il souligne que, actuellement, aucune discussion n'a débuté.

Walid RACHIDI ajoute que si la rentrée se fait en présentiel tout en devant respecter des consignes de distanciation, il ne sera pas possible d'accueillir tous les étudiants surtout si les promotions de deuxième année sont plus importantes. La problématique de la réservation des salles de TP adaptées va se poser avec d'autant plus d'acuité.

Cyprien BEAUFORT revient sur l'absence de neutralisation du semestre qui ne doit pas, selon lui, conduire à considérer qu'il y aura plus de fraude ou des difficultés de gestion d'effectifs accrus, mais qui a abouti à une rupture d'égalité au niveau des conditions de travail des étudiants.

Il demande si l'UGA dispose d'informations quant à l'annonce de la ministre Frédérique VIDAL sur la prolongation des contrats doctoraux.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que la DGSIP n'a pas encore diffusé d'information à ce sujet. Néanmoins il souligne qu'il n'est pas question de prolonger l'ensemble des contrats doctoraux. Il convient de réfléchir aux actions à mener en la matière.

Martial MERMILLOD met en évidence la situation des doctorants qui rencontrent des difficultés pour réaliser leurs expérimentations. Il précise que, selon les retours dont il dispose, les prolongations seront octroyées au compte-goutte. Il demande s'il est possible d'imaginer des aides au niveau de l'UGA. De plus, il souhaite savoir s'il est possible d'envisager une prolongation de l'inscription des étudiants pour leur permettre d'achever et de valider leur stage.

S'agissant de la possibilité pour l'UGA d'allouer une aide aux doctorants, le Président Yassine LAKHNECH ne se dit pas opposé mais indique que tout dépendra de la volumétrie. En ce qui concerne la seconde question, il indique que le conseil d'administration aura précisément à se prononcer sur la prolongation de l'année universitaire jusqu'au 31 décembre 2020 pour répondre en particulier à cette problématique des stages.

Wanda KELLOUAI intervient sur la situation des doctorants dont il convient de conditionner leur rentrée à partir du 11 mai 2020. Elle estime que la pression qui existe pour leur retour sur site sera atténuée en cas de possibilité de prolongation de leur contrat. Elle juge pertinent l'échelonnement de la rentrée en fonction des priorités. Elle se dit inquiète par la reprise en septembre notamment s'agissant des problématiques de logement qui se posent différemment selon que les cours ont lieu sur site ou à distance. Il est important que les étudiants disposent au plus vite d'informations à ce sujet.

Le Président Yassine LAKHNECH reconnaît que toute incertitude crée de l'anxiété et de l'angoisse. Néanmoins il faut se garder de se livrer à des annonces qu'il serait nécessaire de retirer. Les dates de reprise ne sont pas décidées. A partir du 11 mai 2020, un travail va s'amorcer sur les conditions de reprise avec la fixation de priorités.

Wanda KELLOUAI entend également insister sur le fait que l'organisation des examens a montré l'existence d'importantes inégalités dont il faut se préoccuper.

Gérard FORESTIER rebondit sur les interventions de Walid RACHIDI et de Catherine BERRUT. Selon lui, il est nécessaire de prendre en compte la perception de la situation par les étudiants en ce qu'elle ne correspond pas nécessairement à celle des personnels. Il souhaite que l'UGA profite de la possibilité d'anticiper pour faire des annonces claires sur les moyens disponibles en intégrant bien la dimension formation. Il demande ce qu'il en est du reconditionnement des machines informatiques car il y a encore des demandes.

Anne-Catherine FAVRE précise que l'UGA est en lien avec une entreprise qui récolte des ordinateurs auprès de structures en vue de leur reconditionnement et leur distribution auprès des étudiants. A ce

jour, entre 150 et 200 matériels ont été livrés. Elle souligne que les demandes remontent au fil de l'eau par l'intermédiaire des composantes.

Gérard FORESTIER se demande si tous les étudiants disposent du même niveau d'information. Aussi il estime qu'une annonce pourrait être réalisée.

Le Président Yassine LAKHNECH confirme qu'une relance sera faite.

Camille DAVAÏ revient sur la situation de précarité vécue par de nombreux étudiants et sur l'action de l'association AGORAé en lien avec le CROUS permettant la distribution d'une aide alimentaire. Elle souhaiterait une large diffusion de cette démarche.

Le Président Yassine LAKHNECH s'engage à diffuser un message. Il demande à Camille DAVAÏ de transmettre l'information à diffuser.

Bénédicte CORVAISIER confirme la collaboration du CROUS avec l'association AGORAé qu'elle qualifie d'excellente. Elle précise qu'une information est réalisée auprès des étudiants en résidence mais c'est une bonne chose que de l'élargir à l'ensemble des étudiants. Elle poursuit son intervention sur l'importance de l'interaction entre le CROUS et l'UGA pour la rentrée. A cet égard, elle précise que 1200 chambres sont pré-affectées d'office aux étudiants réalisant un échange universitaire. Par conséquent, il est primordial de savoir si ce volume de chambres doit être basculé au niveau du parc global de logements du CROUS. Elle ajoute que le CROUS réfléchit aux différents scénarii de restauration assise avec notamment un étalement de la pause de méridienne.

Éric GUINET souhaite savoir si l'enquête lancée par le service de la vie étudiante sur la précarité étudiante a connu de nouvelles réponses.

Le Président Yassine LAKHNECH ne sait pas mais la question sera posée au service de la vie étudiante.

Frédérique LETUE souhaite savoir s'il existe un espoir pour que les règles budgétaires en matière de contrat de recherche soient assouplies afin notamment de permettre une utilisation des fonds l'an prochain (par exemple, pour un congrès reporté ou pour de l'expérimentation)

Le Président Yassine LAKHNECH répond que le sujet a été bien identifié sans avoir été pour le moment étudié. Néanmoins il précise que tout va dépendre de la nature du financement. Pour les financements annuels de type IRS (Initiatives de Recherche Stratégiques), le report apparaît difficile. En revanche, des discussions sont en cours pour les financements ANR et il semble qu'un report soit envisageable. En ce qui concerne les fonds Idex, la question sera posée au Copil afin notamment qu'il y ait des reports au cas par cas.

Frédérique LETUE souligne la mobilisation des collègues enseignants dont certains ont stoppé leur activité de recherche pour se consacrer à d'autres actions. Selon elle, il sera nécessaire de réaliser un bilan côté recherche et de mesurer la charge administrative supplémentaire (comme par exemple, celle liée au suivi des alternants). Elle est satisfaite de savoir que des compensations financières existent. Elle souligne que tout le monde sait que la rentrée ne sera pas comme les autres. Il faudra donc réfléchir à la charge de travail des enseignants car il ne sera pas possible de leur faire tenir un rythme aussi soutenu de manière pérenne.

Le Président Yassine LAKHNECH fait remarquer que c'est bien notamment pour cette raison qu'il est important de préparer correctement la rentrée.

Emmanuel BARBIER demande s'il est prévu de centraliser l'ensemble des informations du PRPA.

Marjorie FRAISSE répond qu'il est prévu de dédier une page au PRPA sur le site UGA.

Emmanuel BARBIER souhaite savoir comment le suivi est réalisé dès lors que le secret médical s'oppose à la divulgation de l'identité des malades.

Joris BENELLE répond que s'il existe un cluster, l'employeur doit être informé. L'agent malade ne se déclare pas. Tout est centralisé par l'ARS.

Le Président Yassine LAKHNECH confirme qu'il n'est pas possible de disposer d'informations précises néanmoins une vigilance est demandée par rapport aux nouveaux cas. Il insiste sur le rôle de l'ARS qui tient informé l'employeur et peut donner des consignes quant à la fermeture de bâtiments.

Le Président Yassine LAKHNECH souhaite faire un retour sur les séances du CHSCT et CT qui ont eu lieu préalablement à la présente séance du conseil d'administration.

Joris BENELLE fait part des demandes de précisions émises par les membres du CHSCT portant notamment sur la composition de la cellule de crise, sur la possibilité pour les personnels exposés comme ceux travaillant au niveau de la logistique de disposer de masques avec des visières, sur la possibilité de prévoir pour le centre de santé des écrans de protection, sur la mise à disposition des fiches de prévention, sur les modalités d'information des laboratoires avant tout lancement officiel d'une procédure de réouverture de locaux, sur le contenu des cahiers des charges des entreprises de nettoyage, sur les modalités de distribution aux agents du matériel de protection, sur la situation des agents de maintenance...

Le Président Yassine LAKHNECH indique que, lors du CT, les échanges ont porté sur le caractère prématuré d'une reprise avec le dépôt d'un avis. Il souligne que le PRPA présenté répond à cet avis. Il ajoute qu'a également été discuté le fait de voter ou non ce PRPA.

3. Questions diverses

Eric GUINET revient sur la motion présentée lors du comité technique exceptionnel du 17 avril 2020, et votée par les représentants des organisations syndicales des personnels. Il procède à sa lecture :

La mise en œuvre de l'ordonnance du 15 avril 2020 ayant été décidée sans aucune consultation des organisations syndicales, imposant une réduction des congés punitive et malvenue en cette période inédite dont les agents publics ne sortiront pas indemnes, doit être retirée tant qu'aucune négociation n'ait été organisée au sein de l'administration centrale. Par ailleurs, les femmes risquent fort d'être une fois de plus discriminées, notamment parce que ce sont elles très majoritairement qui se retrouvent en position d'ASA pour la garde des enfants. L'application de cette ordonnance ne peut pas être laissée à la seule décision arbitraire des chefs de service sans a minima des critères objectifs prenant en compte la diversité des situations des collègues, sans un suivi de cette application et sans un droit de recours des collègues.

Il demande à ce qu'elle soit discutée et votée par les membres du conseil d'administration. Il souligne que le CNRS a refusé l'application de cette mesure gouvernementale qui a été appliquée partiellement à l'UGA.

Joris BENELLE confirme l'application partielle de cette mesure et ajoute que la majorité des personnels a pris des congés durant la période considérée avec un minimum de trois jours. Il tient à souligner que les congés se sont révélés bénéfiques. L'incitation à prendre des congés a conduit à ce que les agents en prennent naturellement.

Gérard FORESTIER estime que la terminologie choisie dans la motion n'est pas bien choisie en ce qu'elle renvoie à une vision ringarde de la situation de la femme. Il considère que les termes utilisés

sont durs et qu'il faut porter une attention particulière à la forme de l'expression. De surcroît, selon lui, il est important de prendre en compte le contexte national. Il considère qu'il n'est pas choquant de prendre des congés alors que le versement des salaires des agents est garanti.

Bernard BESSIERES rappelle que la motion votée en CT émanait de l'UNSA. Il partage l'analyse de Gérard FORESTIER quant à l'effort que chaque agent peut réaliser dans la situation particulière actuelle. En ce qui concerne la situation des femmes, il juge qu'il n'y a aucune ringardise puisqu'il s'agit encore actuellement d'une réalité qui est difficile à reconnaître. Il revient sur les conditions de l'adoption de cette mesure au niveau gouvernemental sans aucune concertation ce qui a généré la présente motion. Il reconnaît qu'à l'UGA, il n'y a pas eu de problème mais qu'il appartient au conseil d'administration de rappeler l'importance de conserver la discussion préalablement à toute prise de décision.

Le Président Yassine LAKHNECH propose l'ajout d'une phrase sur la situation propre à l'UGA.

Jean-Luc SCHWARTZ estime qu'il faut se méfier des moments où l'on trouve ringardes les remarques sur les femmes. Il confirme la nécessité des décisions prises à l'issue d'un débat d'où, selon lui, l'importance d'un vote de cette motion par le conseil d'administration tout en ajoutant une phrase sur la situation de l'UGA.

Catherine BERRUT se dit favorable à un travail collectif. Comme Gérard FORESTIER, elle juge agressive la formulation utilisée et d'autant plus qu'à l'UGA tout s'est plutôt bien passé. Elle considère que la motion doit être retravaillée avant d'être soumise au vote.

Le Président Yassine LAKHNECH propose qu'un groupe constitué d'un représentant par liste retravaille la rédaction de cette motion.

Wanda KELLOUAI fait part de son accord sur le fond de la motion. Selon elle, la question de la situation des femmes se doit d'être traitée. Des études statistiques montrent que ce sont principalement les femmes qui s'occupent des enfants. Elle se dit opposée à la décision d'imposer des jours de congés aux personnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.